



Plan Local d'Urbanisme de Sarreguemines



Systemes d'élimination des déchets solides



4.5



1^{ère} révision du P.L.U. arrêtée par
D.C.M. du : 26 mars 2018

*Document pour consultation
des services et enquête publique*



Atelier A4 architecture et urbanisme durables

Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte DPLG

8 rue du Chanoine Collin - 57000 Metz

Tél: 03 87 76 02 32 - Fax: 03 87 74 82 31

Web: www.atelier-a4.fr - E-mail: nvc@atelier-a4.fr

L'Atelier des Territoires

BP 30104 - 1 rue Marie-Anne de Bovet - 57004 Metz Cedex 1

Tél: 03 87 63 02 00 - Fax: 03 87 63 15 20

Web: www.atelier-territoires.com - E-mail: atelier.territoire@atelier-territoires.com

NOTE TECHNIQUE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

La collecte des **déchets ménagers et recyclables**, dite collecte **Multiflux**, est gérée par le SYDEME (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est), auquel adhère la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences, et s'effectue grâce à un système de 3 sacs de couleurs différentes :

- sacs verts => les déchets verts (biodéchets)
- sacs oranges => les déchets recyclables (bouteilles et flacons en plastique, emballages en acier et en aluminium, briques alimentaires et cartonnettes, journaux et revues)
- sacs bleus => les déchets résiduels.

La collecte de ces trois sacs est assurée simultanément par un ramassage hebdomadaire, sauf dans le centre-ville et certains quartiers denses, où le ramassage se fait deux fois par semaine, en bacs roulants de 120 ou 240 litres.

L'ensemble des sacs est acheminé au centre de tri multiflux de Sarreguemines, qui, doté d'un système de reconnaissance optique permettant d'identifier la couleur des sacs, redirige les différents types de déchets :

- Les déchets verts sont acheminés vers le centre de valorisation biologique par méthanisation *Méthavalor* de Morsbach. Néanmoins, afin de développer le compostage des déchets verts et favoriser la valorisation énergétique du bois, des plates-formes de réception des déchets verts et du bois seront réparties sur l'ensemble du territoire du SYDEME. La première de ces plates-formes a été inaugurée en avril 2011 à Sarralbe à côté de la déchèterie.
- Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri de Sainte-Fontaine (entre Saint-Avold et Freyming-Merlebach).
- Les déchets résiduels sont dirigés vers le centre d'enfouissement situé à Téting-sur-Nied.

Des conteneurs à **verre** sont installés au sein de la commune.

D'autres **points d'apport volontaire** (gérés par *Emmaüs*) sont également à disposition des habitants pour les dépôts de **textiles usagés**.

La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences met à disposition de ses habitants cinq déchetteries : Sarreguemines (route de Bitche), Woustviller, Rouhling, Zetting et Sarralbe. Les **déchetteries** permettent de se débarrasser des **déchets encombrants et/ou des déchets spéciaux** qui ne peuvent être ramassés lors des tournées d'ordures ménagères et de tri sélectif. Leurs installations contribuent à l'amélioration de l'environnement par la valorisation des déchets : chaque catégorie de déchets est dirigée vers une société de reprise qui se charge de les valoriser et de les traiter si nécessaire.

Ce service gratuit est proposé à l'ensemble des ménages sur simple présentation de leur carte d'accès à la déchèterie, obtenue au Service Environnement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences sous présentation d'un justificatif de domicile. Les professionnels ne sont autorisés à déposer leurs déchets qu'au niveau du Centre de Transfert de Felpersviller dont la gestion est assurée par le SYDEME et contre paiement d'une redevance. Une autorisation, délivrée par le service environnement, sera nécessaire

P.L.U. DE SARREGUEMINES

pour accéder à l'un de ces sites avec un véhicule de type utilitaire, de société, de type agricole ou une remorque de volume supérieur à 2m³ ; ou pour effectuer plus de trois voyages successifs. Le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé sera alors indispensable.

La déchetterie de Sarreguemines est ouverte tous les jours sauf le dimanche. On peut y déposer :

- Résidus de nettoyage des caves et greniers
- Résidus d'activités de jardinage familial
- Déblais, gravats de bricolage familial
- Branchages et déchets de coupe (1,50 m maximum)
- Papiers
- Huiles de moteur
- Huiles végétales
- Verre
- Piles
- Pneus déjantés (maximum 4)
- Batteries de voitures particulières
- Réfrigérateurs
- Déchets Ménagers Spéciaux : pots de peintures, solvants, produits de jardinage...
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Bois
- Textiles
- Consommables informatiques
- Lampes à économie d'énergie et néons
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Les **Objets Encombrants** sont des déchets ménagers **trop lourds ou trop volumineux** pour être pris en charge dans le cadre de la collecte habituelle des ordures ménagères et pour être apportés en déchetterie. Le volume collecté par foyer est limité à 2m³ et ne doit comporter aucun débris de plus de 1m50 et pesant plus de 50kg.

Pour la ville de Sarreguemines, la Communauté d'Agglomération assure un ramassage tous les premier ou second jeudis du mois, un mois sur deux (février, avril, juin, etc.), mais uniquement sur demande préalable.

Sont considérés comme objets encombrants :

- Electroménagers : cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, ...
- Meubles : tables, chaises, sommiers, lits, matelas, ...
- Matériels sanitaires : radiateurs, lavabos, ...
- Objets divers : vélos, tables à repasser, ...

Ne sont pas compris dans les objets encombrants :

- Pneus
- Objets en fonte
- Grillage, barbelés, ...
- Pièces automobiles
- Déchets ménagers spéciaux
- Déchets verts
- Déchets dangereux qui, de par leur nature, doivent faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifiques
- Déchets provenant d'activités professionnelles.